



## POLITIQUE SECURITE DES MOTOCYCLISTES

### Objectif

PALMCI a une obligation morale et statutaire d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de tout le personnel sur place. Conduire une moto d'entreprise nécessite une grande responsabilité et il est important pour ceux qui conduisent des motos d'entreprise ou des motocyclettes acquises avec l'aide de l'entreprise pour les tâches de l'entreprise de lire cette politique et de suivre les règles de sécurité à tout moment. L'objectif de cette politique est de poursuivre l'engagement à conduire à des fins professionnelles, une moto en toute sécurité ; ce par des actions qui minimiseront le risque de blessures et de dommages matériels.

### Portée

---

Cette politique s'applique à:

- tous les employés de PALMCI, tous les candidats à l'emploi à PALMCI, toutes les personnes qui travaillent sous la direction ou pour le compte de PALMCI (c'est-à-dire les agents, les entrepreneurs, les sous-traitants, les consultants, le personnel à temps partiel et le personnel temporaire) qui utilisent leurs propres motos ou des motocyclettes fournies par l'entreprise à des fins de travail sur le lieu de travail et sur les routes de l'entreprise qui ont été déterminées, incluant les routes villageoises ;
- la sélection et l'entretien des motos et des équipements associés fournis par l'entreprise à des fins de travail.

### Rôles et Responsabilités de l'encadrement

---

- Communiquer cette politique et ses exigences à tout le personnel ;
- S'assurer que tous les membres du personnel reçoivent une formation initiale sur la sécurité routière ;
- Promouvoir des comportements de conduite sécurisée grâce à une éducation, une sensibilisation et une formation continues en matière de sécurité routière de la conduite à moto ;
- Évaluer le risque associé à l'utilisation de la moto dans les opérations ;
- Déclencher les procédures de mesures disciplinaires.

### Obligations des motocyclistes

---

- Signer le «**Contrat de motocycliste**» et adopter des comportements de conduite sécurisée;
- Participer à des initiatives d'amélioration de la sécurité routière;
- Se familiariser avec les dispositifs sécuritaires de la moto avant de l'utiliser pour la première fois;
- Ne pas conduire la moto sous l'influence de drogues ou d'alcool;
- S'assurer que la moto n'est occupée au maximum que par 2 (deux) personnes (un pilote et 1 passager);
- Porter un casque de moto conforme et une tenue appropriée (chaussures, pantalons longs et pas de sandales);
- Porter un gilet de couleur vive avec un ruban réfléchissant pour augmenter la visibilité;

*simcs*



## POLITIQUE SECURITE DES MOTOCYCLISTES

- Effectuer une inspection de routine et s'assurer que la moto est en bon état de fonctionnement et de sécurité;
- Respecter toutes les règles de la circulation;
- Signaler tous les incidents de moto, y compris les incidents de quasi-collision (près-accident).

### Identification et contrôle des dangers encourus par les motocyclistes

---

Les dangers associés à la conduite à moto doivent être identifiés et des contrôles appropriés mis en œuvre.

Pour ce faire, il faudra tenir compte des aspects suivants pour déterminer les dangers associés à la sécurité des motocyclettes :

- Le motocycliste
- Le trajet (la route / la météo / la visibilité)
- L'engin (la moto)

### Moto

---

Toutes les motos de l'entreprise doivent être en bon état.

Ces motos doivent avoir des phares fonctionnels et ces dernières doivent être utilisées à tout moment.

Aucune moto de l'entreprise ne doit être utilisée lorsqu'elle présente un problème mécanique évident (par exemple, phares, feux arrière, freins, pneus, rétroviseurs, échappement, etc.) affectant son bon fonctionnement.

Aucune moto de l'entreprise ne peut être modifiée sans l'approbation préalable de la Direction. Ces modifications pouvant compromettre l'aspect sécuritaire de la moto.

### Sensibilisation et éducation à la conduite sécurisée des motos

---

L'induction sécurité doit donner des informations sur les risques et les précautions en matière de sécurité routière de la conduite à moto.

Le motocycliste doit participer à un briefing de sécurité moto chaque année.

PALMCI mènera régulièrement une campagne sur la sécurité des motocyclettes pour sensibiliser le public.

### Enquêtes et rapport d'incidents

---

Tout accident de moto lors d'un déplacement professionnel, quelle que soit l'ampleur des dommages, ou si la moto est hors service et endommagée, doit immédiatement être signalé (ou dès que possible) par téléphone ou en personne au supérieur hiérarchique direct de l'employé et au représentant de la Direction Qualité et Développement Durable approprié.

Tout accident de motocyclette non lié aux activités impliquant une motocyclette assignée par l'entreprise doit être signalé au supérieur hiérarchique de l'employé et aux Ressources Humaines uniquement à des fins de traitement des demandes d'assurance.

Tous les incidents (accidents et presque-accidents) de moto doivent être signalés et enregistrés dans Enablon.

NB : Un examen de sécurité sera organisé pour tout accident de moto enregistrable.



## POLITIQUE SECURITE DES MOTOCYCLISTES

### Actions disciplinaires

---

Si un employé enfreint cette politique, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris un éventuel licenciement conformément à ses conditions de service. Chaque violation sera examinée au cas par cas.

Cette politique sera revue périodiquement (au plus tous les 3 ans) pour s'assurer qu'elle continue de rester pertinente pour nos opérations et doit être appliquée en ligne avec les réglementations nationales en vigueur en matière de sécurité routière.

**Christophe KOREKI**

**Le Directeur Général**



Date :

25/02/2021

AmB